

FORMATION UCC/CCD– 2018

Certificat complémentaire de « Direction d'un accueil collectif de mineurs »

Un Certificat Complémentaire atteste de compétences professionnelles de direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs :

Elle permet à son titulaire d'assurer les fonctions de Direction d'un accueil collectif de mineurs. Parmi les prérogatives assumées :

- Elaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif en tenant compte des enjeux politiques, éducatifs et sociaux,
- Direction des équipes de travail en référence aux intentions éducatives, au mode de direction choisi et au projet du centre,
- Accompagnement et formation des membres de l'équipe,
- Organisation de la communication interne et externe du séjour ou de l'accueil de loisirs,
- Prise en considération de la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne
- Organise des actes de la gestion courante d'un accueil collectif de mineurs en matière de finances, maintenance, personnel, effectifs, économat.

Public :

Etre titulaire d'un BPJEPS et âgé de 21 ans lors de l'inscription.

Certification:

- Rédaction d'un compte-rendu d'une situation de direction
- Entretien

Contenus abordés :

1^{ère} partie :

- Rôle et missions du directeur
- Cadre réglementaire d'un ACM.

2^{ème} partie :

- Conception et élaboration d'un projet pédagogique
- La phase bilan du projet et ses outils
- Connaissances de l'environnement du directeur (associations et services des sports/jeunesse) et des caractéristiques des différents publics.

3^{ème} partie :

- Management
- Règlement de conflit
- Conduite de réunion
- Rôle formateur du directeur, suivi des stagiaires

4^{ème} partie :

- Gestion et budget
- Economat
- Les conditions sanitaires
- Alimentation

Alternance :

La structure d'alternance est une structure agréée Jeunesse et Sports.

1^{er} stage : Mise en œuvre (organisation et déclaration) et direction adjointe d'un stage.

Durée : 5 jours ouvrés (40 heures) minimum

2^{ème} stage : Assurer les fonctions de directeur ou directeur adjoint dans un centre de loisirs ou de vacances.

Durée : 20 jours ouvrés (160 heures)

Le tuteur:

Personne titulaire d'un titre ou diplôme attestant des compétences de direction.

Dates de la formation

Du 05/04/2018 au 05/11/2018

Durée de la formation

**105 heures en centre
210 heures en structure minimum**

Horaires en centre

9h00 à 12h30
13h30 à 17h00

Lieu de formation

**CAMPUS Léo Lagrange
144 rue des poissonniers
75018 PARIS
Tél : 01.53.09.00.45**

Contact et Courrier :

Mail : contact@campus-leolagrange.org

Courrier : Campus Léo Lagrange
150 Rue des Poissonniers
75883 PARIS Cedex 18
Tel : 01 53 09 00 45

**Contact pour formation Certificat
complémentaire de Direction :**

Alix MONSCOURT au : 01 53 09 00 45

Tests de sélection

Lundi 5 mars 2018

Coûts de la formation :

**1050,00€ soit 10,00€/heure pour les
employeurs**

840,00€ soit 8,00€/heure pour les individuels

**Pour tous renseignements et devis :
Contact : au : 01 53 09 00 45**